Développement économique des quartiers : le MEDEF appelle à changer de méthode

Publié le 31 mars 2015

En dépit des efforts accomplis et des fonds mobilisés par l'Etat depuis près de 40 ans, la situation économique des quartiers, territoires urbains ou ruraux, demeure particulièrement inquiétante.

Afin de recueillir leurs attentes, leurs propositions et de lancer avec eux une nouvelle dynamique, le MEDEF a initié un dialogue avec les acteurs de terrain. Il ressort de cette concertation qu'un réel changement de méthode en matière de développement économique des quartiers et de la France périphérique est indispensable. Ce changement de méthode doit conduire à un plan d'action reposant sur les 4 axes suivants :

1. Donner la priorité à l'action économique

La réponse aux difficultés que rencontre la France périphérique ne doit plus être exclusivement sociale : c'est par une dynamique positive de créations d'emploi et de richesse que ces territoires relèveront le défi du développement économique. Passer d'une logique sociale à une logique prioritairement économique complétée par un volet social demande notamment de **faire du développement économique des quartiers une politique économique à part entière, avec une pleine implication du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie**.

2. Mettre l'entrepreneuriat au cœur des politiques de l'emploi

Au-delà du soutien à la création d'entreprise, la politique de développement économique des quartiers doit également **inclure un volet « soutien au développement des entrepreneurs »** à l'instar de ce qui est fait dans l'écosystème entrepreneurial pour le reste du territoire.

En complément, les acteurs locaux de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, maisons de l'emploi, …) doivent intensifier leur politique et action en direction de l'entrepreneuriat en partenariat avec les réseaux d'accompagnement et de soutien, et les associations de quartiers.

3. Répondre aux attentes en matière de financement, d'orientation de formation entrepreneuriale et d'accès aux marchés

Pour tenter de lever les obstacles que les entrepreneurs de quartiers rencontrent, le MEDEF s'engage à agir en urgence dans les domaines du financement, de la formation entrepreneuriale et de l'accès aux marchés. Il organisera sur chacun de ces thèmes des **rencontres entre des entrepreneurs de quartiers et les acteurs concernés par le sujet (BPI, médiateur des marchés publics…)**. A titre d'exemple en matière de formation, le MEDEF va déployer son initiative lancée avec AGPR en matière d'envie entrepreneuriale dans les quartiers*. Une

réflexion sur la VAE des jeunes entrepreneurs va également être enclenchée afin de lutter contre la peur d'un échec.

4. S'appuyer sur une stratégie d'alliance avec les associations de quartiers

Partant du constat que les structures et dispositifs d'aide existent mais que leur connexion avec ceux qui devraient en bénéficier est très insuffisante, le MEDEF appelle à un meilleur travail avec les acteurs de terrains. Il entend **mettre à profit son maillage territorial et les actions existantes des MEDEF territoriaux pour aider à la connexion entre l'ensemble des associations de quartier et les entrepreneurs de terrain, avec les réseaux d'accompagnement et de soutien à l'entrepreneuriat**.

** L'association AGPR a noué un partenariat avec le MEDEF pour le Parcours Audace Créatrice « Entreprendre : Passer de l'envie au projet » : une formation de 5 semaines à l'entrepreneuriat destinée à des jeunes des quartiers et menée avec le soutien de Klésia.15 jeunes de Cergy ont participé avec succès à l'initiative-pilote qui s'est déroulée du 15 décembre 2014 au 4 février 2015 et qui a vocation à être dupliquée par les MEDEF territoriaux volontaires*.